



SÉCURITÉ DES PARTIES COMMUNES VOTRE PARC ÉLECTRIQUE N'EST PAS UNE AIRE DE JEU

En matière de sécurité des parties communes, rien ne doit être laissé au hasard : si le syndic a un rôle de conseil auprès des copropriétaires, il doit également être porteur de solutions.

Dans des bâtiments parfois anciens, avec des installations vieillissantes, la surveillance du parc électrique des parties communes ne doit pas être sous-estimée : elle permet en effet de déceler d'éventuels besoins de rénovation et de mise en conformité des installations électriques. ENGIE propose des solutions simples et efficaces pour informer les occupants de l'immeuble et garantir le confort et la sécurité de tous.

UN PARTENAIRE INDÉPENDANT ET AGRÉÉ

AGENDA DIAGNOSTICS, expert agréé et indépendant, réalise des visites techniques des installations électriques des parties communes pour :

- **vérifier et garantir la sécurité** des installations électriques,
- **identifier et analyser** les sources d'économie d'énergie.

DES TARIFS NÉGOCIÉS

Grâce à ENGIE, vous bénéficiez d'offres ajustées aux besoins des copropriétés et de tarifs négociés. Notamment :

- **un diagnostic sécurité des installations électriques,**
- **un diagnostic de l'éclairage** (en option),
- **le contrôle des puissances souscrites.**

DES TRAVAUX FACILITÉS

Les rapports fournis par AGENDA DIAGNOSTICS lors de la réalisation de ces prestations peuvent faciliter la prise de décisions pour d'éventuels travaux ultérieurs.



Notre partenaire

AGENDA DIAGNOSTICS

est leader des diagnostics immobiliers depuis plus de 20 ans. Avec 156 cabinets franchisés répartis sur l'ensemble du territoire, il est le premier réseau de diagnostiqueurs en France.



DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES VÉRIFIÉES, UNE COPROPRIÉTÉ SÉCURISÉE

Réalisé sur la base du référentiel Promotelec*, ce diagnostic va pouvoir identifier les défauts dans l'installation électrique des parties communes (colonnes montantes, sous-sols, locaux collectifs) susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. À la suite de sa visite, AGENDA DIAGNOSTICS rédige un rapport qui récapitule et priorise les anomalies constatées, sans oublier de décrire les risques encourus. Simple et efficace.

• Pourquoi le diagnostic sécurité est essentiel ?

- il informe les occupants de l'immeuble sur la sécurité des installations électriques des parties communes;
- il garantit le niveau de sécurité des occupants de l'immeuble (protection par rapport à la mise en responsabilité);
- il facilite la prise de décisions pour d'éventuels travaux.

Vous bénéficiez de tarifs négociés, organisés selon une grille tarifaire claire et transparente pour toutes les parties prenantes de la copropriété :

DIAGNOSTIC SÉCURITÉ DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES PARTIES COMMUNES	PRIX PAR CAGE D'ESCALIER OU COLONNE MONTANTE	
	Immeuble Collectif de 1 à 5 étages	170€ HT / 204€ TTC
	Immeuble Collectif de 6 à 10 étages	230€ HT / 276€ TTC
	Immeuble Collectif de plus de 10 étages	sur devis

POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN: LE DIAGNOSTIC DE L'ÉCLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES (EN OPTION)

Ce diagnostic quantifie les dispositifs d'éclairage des parties communes (hors éclairage de sécurité) et vérifie la présence de dispositifs d'économie d'énergie (minuterie, détecteur de présence). À l'issue de sa prestation, AGENDA DIAGNOSTICS fournit un inventaire des lampes et une note d'accompagnement sur les économies d'énergie possibles en matière d'éclairage (tableau comparatif des technologies d'éclairage -Led, basse consommation... et estimation de budget pour le remplacement des lampes).

• Les plus :

- il prépare une potentielle opération de relamping pour réaliser des économies d'énergie;
- il donne des indications sur le coût d'un renouvellement des lampes et les gains attendus sur les économies d'énergie;
- il facilite la prise de décisions pour le syndic et les porteurs de projets au sein de la copropriété.

TARIF PRÉFÉRENTIEL: **35€ HT** par cage d'escalier

DES PUISSANCES CONTRÔLÉES, UNE CONSOMMATION OPTIMISÉE

AGENDA DIAGNOSTICS peut également contrôler l'adéquation entre la puissance souscrite dans le contrat de fourniture d'électricité des parties communes et les appels de puissance des équipements électriques, grâce à un enregistreur de puissance installé pendant 7 jours.

• L'objectif ?

L'analyse des données relevées est présentée sous la forme d'un rapport de contrôle. AGENDA DIAGNOSTICS identifie les leviers d'optimisation de la puissance souscrite et donc de la partie abonnement du contrat d'électricité.

TARIF PRÉFÉRENTIEL: **550€ HT** par enregistreur de puissance installé



plus de
30%
de remise par rapport
au prix indicatif hors
partenariat

Contact

Pour plus de renseignements et obtenir une **Offre privilège personnalisée :**

AGENDA DIAGNOSTICS

engie.coproprietes@agendafrance.fr

Numéro Vert: **0800 397 378**

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

CONTACTEZ-NOUS :
syndicscoproprietes@engie.com

* Promotelec est un label garantissant la qualité et la sécurité des installations.